



Sont heureux de vous accueillir pour le

CHAMPIONNAT DE VENDEE

De Tir à l'Arc en Extérieur

Dimanche 21 juin (TAE-I)



Adresse	Stade la Cailletière, rue de la Cailletière, 85300 CHALLANS
---------	---

Horaires indicatifs	Ouverture du greffe	08h00
	Inspection du matériel	08h30
	Entraînement (3 volées)	08h45
	Début des tirs à la suite des volées d'entraînement	
	Pause déjeuner	A la fin des tirs comptés
	Début des duels	Après 1h de pause déjeuner

Blasons TAE distances Internationales				
Catégories	Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	20m	80cm (1-X)		
U13	30m	80cm (1-X)		
U15	40m	80cm (1-X)		
U18	60m	122cm	50m	80cm (5-X)
U21	70m	122cm	50m	80cm (5-X)
Séniors 1	70m	122cm	50m	80cm (5-X)
Séniors 2	70m	122cm	50m	80cm (5-X)
Séniors 3	60m	122cm	50m	80cm (5-X)

Récompenses	Le matin, aux trois premiers de chaque catégorie n'ayant pas de phase finale
	Aux trois premiers de chaque catégorie participant aux phases finales

Format du Championnat de Vendée	
Qualifications	Championnat pour les archers vendéens qui auront réalisé un minimum de 2 compétitions sélectives
	Compétition ouverte pour les archers hors département sous réserve de place
	Rythme de tir AB/CD ou ABC en fonction du nombre de participants
	2 fois 6 volées de 6 flèches
	Phases éliminatoires et finales suivant la réglementation FFTA
	Temps international de 180 secondes
Nbre de places	Dans la limite de 100 places

Les archers doivent avoir réalisé un minimum de deux concours sélectifs. Ne participeront que les archers préinscrits **avant le lundi 15 juin 2026 à réception du courrier**, dernier délai. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date. Les quotas sont susceptibles d'être réajustés selon le nombre de préinscriptions et en cas de désistement, seul le Comité peut procéder au remplacement par un autre archer préinscrit en liste d'attente, jusqu'au **jeudi 18 juin 2026 au soir**. Il ne sera procédé à aucun remplacement la veille ou le jour de la compétition.

Les archers sélectionnés seront visibles sur le site du Comité Départemental : <http://www.arc85.fr/>

Les archers devront être munis de leur licence ou d'une pièce d'identité et, pour les mineurs, du document Urgence Médicale indiquant les coordonnées téléphoniques des parents ou tuteurs légaux.

Tenue selon la réglementation FFTA

LE COMITE DE VENDEE DE TIR A L'ARC X LES ARCHERS CHALLANDAIS

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC EN EXTERIEUR - 2026

LES ARCHERS CHALLANDAIS

Le dimanche 21 juin 2026

Fiche de préinscription

CLUB :

MERCI DE RESPECTER L'ORDRE CHRONOLOGIQUE DES CATEGORIES

CATEGORIES	NOM - Prénom	N° LICENCE	MONTANT
ARC CLASSIQUE			
U11FCL			
U11HCL			
U13FCL			
U13HCL			
U15FCL			
U15HCL			
U18FCL			
U18HCL			
U21FCL			
U21HCL			
S1FCL			
S1HCL			
S2FCL			
S2HCL			
S3FCL			
S3HCL			
ARC A POULIES			
U18FCO			
U18HCO			
U21FCO			
U21HCO			
S1FCO			
S1HCO			
S2FCO			
S2HCO			
S3FCO			
S3HCO			

Tarifs inscriptions :

Jeunes : 7€

Adultes : 9€

LE COMITE DE VENDEE DE TIR A L'ARC X LES ARCHERS CHALLANDAIS

La liste des préinscrits doit impérativement être envoyées par mail à l'adresse du CD85 :

arc85.cd@gmail.com

Le chèque à l'ordre de : LES ARCHERS CHALLANDAIS

Adressé à : M. Pascal GRUDE
22 rue de Bellevue, 85170 DOMPIERRE-SUR-YON

Le montant correspond aux archers préinscrits ET non sélectionnés sera rétrocédé au club sur place le jour de l'épreuve.

Le tout avant le lundi 15 juin 2026

Plan d'accès : Stade de la Cailletière – rue de la Cailletière, 85300 CHALLANS

Coordonnées GPS : 46°51'19.9"N 1°52'03.8"W



Buvette et restauration sur place

Droit à l'image : lors de la manifestation, des photos et/ou vidéos seront prises. Les archers et accompagnants ne souhaitant pas y figurer doivent signaler leur opposition au greffe.